



ترخيص بالإقتطاع الآلي

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

Titulaire du compte

N° National d'Emetteur 0011001

صاحب الحساب

نام و لقب أو الممثل الاجتماعي :

العنوان :

البلدية و الرمز البريدي :

رقم الهاتف :

بيان الهوية البنكية أو البريدية للصريح :

المد الأقصى للإقتطاع :

مؤسسة المفتوح لديها الحساب

نام المؤسسة :

الوكالة :

العنوان :

البلدية و الرمز البريدي :

Etablissement teneur du compte à débiter

نامétablissement :

Agence :

العنوان :

Ville, Code postal :

Créancier

نام créancier : ALGERIE TELECOM SPA

Siège sociale : Route nationale n°5, Cinq Maisons - Mohammadia

Ville : Alger / Code postal : 16130

RIB compte à créditer : 001006340300300209 84

Établissement bancaire : BNA - Agence Oued Smar

نام الدائن : إتصالات الجزائر - شركة بالأسهم

المقر الاجتماعي : الطريق الوطني رقم 05. الدبار الخمس، العجمية.

المدينة : الجزائر / الرمز البريدي : 16130

بيان الهوية البنكية للصريح : 001006340300300209 84

المؤسسة البنكية : البنك الوطني الجزائري، وكالة واد السمار

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Je soussigné(e), , autorise l'établissement Bancaire ou postal ci-dessus mentionné, à prélever de mon compte dont l'identification est reprise ci-dessus, et si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la société Algérie Télécom SPA , dans le cadre du paiement des factures relatives aux redevances téléphoniques concernant le numéro de téléphone suivant :

Numéro de téléphone objet du prélèvement :

En cas de contestation sur le prélèvement, je pourrai le faire suspendre par simple demande écrite à l'agence Bancaire ou postale désignée ci-dessus, je réglerai le différend directement avec la société Algérie Télécom .
Aussi, je m'engage à informer Algérie Télécom de toute opposition dans un délai légal de 20 jours avant règlement.

IMPORTANT

Afin que votre autorisation soit prise en charge par la société Algérie Télécom SPA , il est important de:

- Bien renseigner la présente autorisation (éviter les ratures, surcharges et autres...);
 - Indiquer correctement vos coordonnées bancaires ou postales;
 - Faire signer votre autorisation de prélèvement par votre agence postale ou bancaire (teneur de compte);
 - Signaler tout changement dans l'adresse ou la domiciliation bancaire ou postale avant toute facturation.
 - Dans le cas où le prélèvement automatique s'avérerait impossible pour quelque raison qui puisse être, il sera fait application des articles 8 et 9 du contrat d'abonnement téléphonique entre le client et Algérie Télécom.
 - le client est informé que le prélèvement ne pourra avoir lieu dans les cas suivants :
 - * Absence d'autorisation de prélèvement.
 - * Montant contesté par le débiteur.
 - * Date d'échéance contestée.
 - * Prélèvement non conforme à l'autorisation de prélèvement.
 - * Dénonciation de la convention.
 - * Provision insuffisante du compte.
- Dans ce dernier cas le client aura à sa charge les frais liés au rejet de l'opération de prélèvement.

Validation de l'agence commerciale
توقيع ختم المسئولة التجارية

Signature du débiteur
Lu et approuvé توقيع المدين
فرج وصون عليه

Signature et cachet de l'agence
teneur de compte du débiteur توقيع و ختم الوكالة المفتوحة
لديها حساب المدين

Date / / التاريخ

Date / / التاريخ

Date / / التاريخ

Pour plus d'informations appelez le 100 pour les particuliers, 101 pour les grands comptes et le 102 pour les PME/PMI (Appel gratuit à partir d'une ligne fixe d'Algérie).